

CHARTRE D'ENGAGEMENT DES COMMERCANTS & ARTISANS



Engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire par ses actions, notamment dans ses écoles (dispositif « Appétit de moineau, faim de loup », tables de tri des biodéchets dans toutes les écoles), Puteaux souhaite aujourd'hui étendre son engagement à ses artisans et commerçants.

La ville vous propose de signer cette chartre qui comprend, en plus d'engagements dans ce domaine, d'autre(s) action(s) que vous pouvez mettre en œuvre pour agir à votre échelle pour l'environnement.

Afin de concrétiser votre engagement vers des pratiques plus vertueuses, nous vous demandons de choisir 5 actions parmi les 40 proposées dans 8 domaines. Vous avez également la possibilité de proposer une action non mentionnée qui vous tiendrait à cœur.

SERVICE ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE

01 46 92 50 12

agenda2030@mairie-puteaux.fr

SERVICE COMMERCE

01 46 92 93 98

commerce@mairie-puteaux.fr

Lutte contre le gaspillage alimentaire

- Donner les invendus alimentaires à l'épicerie sociale du CCAS ou à d'autres associations putéoliennes
- Appliquer des promotions anti-gaspillage alimentaire notamment pour les produits proches de la date limite de consommation
- Appliquer des réductions sur des produits qui se vendent difficilement, par exemple, opération « Fruits et Légumes Moches » sur les fruits et légumes non calibrés
- Proposer d'emporter les restes de repas non consommés sur place ('doggy bag') dans les restaurants
- Utiliser et promouvoir les applications anti-gaspi de type « Too good to go »
- Autre(s) action(s) :

Réduction des emballages

- Eviter le suremballage en accord avec ses fournisseurs
- Proposer de la vente en vrac ou à l'unité
- Accepter les contenants personnels des clients et communiquer dessus (apposition de l'autocollant de Zero Waste France, « Ici, sacs à vrac & boîtes propres acceptées »)
- Ne pas distribuer automatiquement de sacs ou de serviettes
- Proposer des sacs ou cabas réutilisables ou compostables
- Mettre en place une consigne pour les boîtes et les bouteilles, et réclamation d'emballage consignés aux fournisseurs
- Mettre à disposition des clients cageots ou cartons pour le transport de leurs courses
- Autre(s) action(s) :

Réduction et meilleure gestion des déchets

- Ne pas imprimer systématiquement le ticket de caisse, et proposer un envoi par mail
- Favoriser les bonnes pratiques de tri dans les bureaux et locaux : mise en place de poubelles de tri, affichage des consignes de tri
- Réflexion sur les biodéchets : installation d'un composteur/lombricomposteur, sollicitation d'un prestataire pour collecte et traitement des biodéchets
- Réflexion sur la collecte et le recyclage des huiles alimentaires
- Autre(s) action(s) :

Solidarité

- Politique d'embauche solidaire
- Commerce accessible aux personnes en situation de handicap
- Pratique du café suspendu (pour les bars et restaurants)
- Autre(s) action(s) :

Économie circulaire, réemploi

- Reprise d'ancien matériel/objets à des fins de don, de réutilisation ou de recyclage
- Proposer des services de réparation ou de location
- Concevoir son aménagement intérieur en utilisant des meubles/du matériel de seconde main
- Revaloriser ses « déchets » (revalorisation des chutes de cheveux chez le coiffeur en isolant par exemple)
- Mise à disposition de collecteurs de piles usagées, de collecteurs de produits cosmétiques chez le coiffeur par exemple pour don à des associations.
- Autre(s) action(s) :

Sensibilisation

- Mobiliser personnel et clients dans la réalisation d'actions (tri sélectif, réduction des consommations énergétiques, ...)
- Communiquer son engagement en faveur du développement durable et communiquer sur les produits (labels, provenance)
- Autre(s) action(s) :

Réduction de la consommation énergétique et d'eau

- Réduction de la consommation électrique due à l'éclairage et réduction de la pollution lumineuse (limitation de l'éclairage des vitrines en journée et extinction la nuit, utilisation de lampes basse consommation, ...)
- Réduction de la consommation d'électricité et de gaz (dispositifs de veille sur les appareils, réalisation de travaux d'isolation, ...)
- Réduction de la consommation d'eau (installation de mousseurs aérateurs d'eau)
- Autre(s) action(s) :

Mobilité

- Favoriser l'offre de produits locaux, issus des circuits courts et communiquer sur leur provenance
- Incitation aux modes de transports doux pour les clients
- Faire appel à un service d'approvisionnement et/ou de livraison utilisant des modes de déplacements alternatifs (voiture électrique, vélo, ...)
- Autre(s) action(s) :

Nom du commerçant/artisan :

Signature :